

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la DÉCISION
42	40	31

PRESENTS	28
POUVOIRS	3
ABSENTS	9

Vote Pour :	31
Vote Contre :	0
Abstention :	0

BUREAU
SEANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2023**Date de la Convocation**
28 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi trois avril à dix-sept heures trente, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle multiculturelle, 24 Chemin des Martisses - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, Mathieu BLESS, Paul BOULVRAIS, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Bernard EGUILUZ, Christophe GOURMANEL, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Alain GLADE, Marie GRANEL, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANI, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Claude SOULIES, Gilles TURLAN, Claire VILLENEUVE

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Isabelle FOUROUX CADENE à Paul BOULVRAIS, Jean-François BAULES à Christophe GOURMANEL, Pascale PUIBASSET à Maryline LHERM

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR, Florence BELOU, Michel BONNET, Thierno BAH, Laurence CRANSAC-VELARINO, Nicolas GERAUD, Michelle LAVIT, Bernard MIRAMOND, François VERGNES

Secrétaire de séance : Paul BOULVRAIS

N°19_2023DB

ACTES : 7.5.3

OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 01- Travaux d'aménagement de l'école de Rivières - Modification du plan de financement auprès de l'Etat (DETR 2023) et du Département (FDT)

Exposé des motifs

Dans le cadre de la préparation du plan pluriannuel d'investissement et du budget 2023, il est proposé de modifier le plan de financement auprès de l'État au titre de la DETR 2023 et du Département au titre du contrat Atouts Tarn (FDT) pour le projet d'aménagement de l'école de Rivières. En effet, le coût total global de l'opération a été actualisé à la hausse sur la base d'un estimatif APS.

Pour mémoire, une aide Etat au titre de la DETR 2022 et une aide départementale au titre du FDT ont déjà été acquises pour la tranche 1 du projet.

Le projet qui correspond à la tranche 2 consiste à aménager l'entrée de l'école pour améliorer l'accessibilité du bâtiment et rendre meilleures les conditions d'accueil des enfants.



Le coût prévisionnel global de l'opération est de 597 168.88 € H.T. Il convient d'actualiser les demandes de subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2023 et du Département (pour l'instruction de la tranche 2 du projet.)

Le coût prévisionnel global de l'opération et le plan de financement prévisionnel se présentent comme suit :

COÛT ESTIMATIF DE L'OPÉRATION (tranches 1 et 2)	
Postes de dépenses	Montant prévisionnel H.T.
Démolitions	15 725.92 €
Gros oeuvre	64 465.70 €
Charpente-couverture	141 598.96 €
Revêtement de façades	27 018.88 €
Menuiseries extérieures	11 412.50 €
Platrerie-isolation	50 440.95 €
Menuiseries intérieures	17 713.50 €
Revêtements de sols	23 536.80 €
Plomberie-sanitaires-chauffage	49 000 €
Electricité	28 000 €
Peinture	26 019.50 €
Serrurerie	6 961.10€
VRD-Terrassements	44 181.52€
Frais annexes (moe, études...)-18%	91 093.56 €
Coût H.T.	597 168.88 €

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL			
Financeurs	Sollicité	Montant H.T.	Taux
État – DETR 2022-Tr 1	ACQUIS	35 673 €	30%
Etat – DETR 2023- Tr2*	X	167 390.60 €	35 %
Total DETR	X	203 063.60 €	34 %
Département	X	209 009.11€	35%
Autofinancement		185 096.17€	31%
COÛT H.T.		597 168.88 €	100%

*tranche 2 : dépenses prévisionnelles 478 258.88 €

Le Bureau,

Où cet exposé,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération notamment l'article 6.3.4 Compétence en matière d'écoles et services périscolaires,
Vu la délibération n°217-2020 du Conseil de la Communauté d'agglomération du 14 septembre 2020 donnant délégation au Bureau pour l'approbation des demandes de financements sur les dossiers au titre des fonds européens, de l'État, de la Région et du Département,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **autorise** le Président à actualiser le plan de financement auprès de l'État au titre de la DETR 2023 et du Département du titre du Fonds de développement territorial (FDT-contrat Atout Tarn) (pour l'instruction de la tranche 2) conformément au plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

- **donne pouvoir** au Président pour faire les démarches nécessaires et signer tout document afférent à la présente décision.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le 17 AVR. 2023

- publication - mise en ligne

Le 17 AVR. 2023

et/ou notification

Le

Le Président,
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le



ID : 081-200066124-20230403-19_2023DB-DE